



# INTERPOL

## FICHE PRATIQUE

# Les empreintes digitales

Les éléments de preuve dactyloscopiques jouent un rôle déterminant dans les enquêtes criminelles. Les empreintes digitales de chaque personne sont uniques et ne changent pas au cours de la vie. Elles peuvent donc être utilisées pour confirmer ou infirmer rapidement et efficacement l'identité d'une personne.

Les empreintes digitales peuvent par ailleurs être relevées sur les lieux d'infractions et permettre d'opérer des rapprochements entre une série d'infractions ou d'établir la présence d'un suspect en un lieu précis.

Elles jouent un rôle tout aussi important aux fins de l'identification des victimes à la suite de catastrophes (cyclones, tremblements de terre, attentats à la bombe ou d'un autre type).

### ► LES SYSTÈMES AUTOMATISÉS

INTERPOL gère une base de données contenant plus de 167 000 fiches décadactylaires et plus de 10 500 traces latentes. Les utilisateurs autorisés des pays membres peuvent consulter les enregistrements et effectuer des recherches et des recoupements grâce à I-24/7, le réseau mondial de communication policière sécurisée d'INTERPOL, dans le système de reconnaissance automatisée d'empreintes digitales (AFIS).

Les agents des services chargés de l'application de la loi peuvent relever les empreintes digitales soit à l'aide d'un dispositif électronique, soit manuellement avec de l'encre et du papier puis utiliser un scanner spécial afin d'enregistrer les données au format électronique approprié. Ils transmettent ensuite ces données au Secrétariat général d'INTERPOL afin que celui-ci les intègre à la base d'empreintes.

Lors de l'Assemblée générale de 2009, les chefs des Bureaux centraux nationaux ont voté à l'unanimité en faveur de l'échange et de la mise à jour systématiques des empreintes et traces digitales liées à des affaires criminelles non résolues, ainsi que des empreintes digitales provenant d'auteurs d'infractions ressortissants d'autres pays, ce qui continue à se pratiquer aujourd'hui.

En 2016, INTERPOL a procédé à plus de 1 300 identifications grâce à l'accroissement des échanges et comparaisons de données entre les pays membres.

### ► INNOVATION

INTERPOL a mis en œuvre, en 2010, une version améliorée du système AFIS qui permet le traitement et l'archivage des empreintes palmaires et des traces palmaires latentes. Autre nouveauté, la vérification automatisée des empreintes décadactylaires offre la possibilité de réaliser un grand nombre de recherches, soit plus de 1 000 comparaisons par jour avec les données contenues dans la base d'empreintes d'INTERPOL.

En 2013, INTERPOL a mis en place la passerelle AFIS, qui permet aux pays membres d'effectuer des recherches d'empreintes digitales dans la base de données AFIS d'INTERPOL. Grâce à ce nouvel outil, les utilisateurs reçoivent très rapidement les résultats de leurs recherches :

- En quelques minutes seulement pour les individus ne figurant pas dans la base de données AFIS (recherche automatique) ;
- En une heure environ pour les individus figurant dans la base de données AFIS (recherche semi-automatique : l'intervention de deux spécialistes de la dactyloscopie est nécessaire pour valider l'identification).

Les enregistrements sont conservés et échangés au format défini par l'organisme américain de normalisation NIST (National Institute of Standards and Technology). Afin de faciliter le transfert des données dactyloscopiques, INTERPOL a mis à la disposition des pays membres l'outil image 2NIST, qui convertit les fichiers au format JPEG en fichiers NIST, et qui est accessible via I-24/7. ►

## Les empreintes digitales

### ► IDENTIFICATIONS

La base de données d'INTERPOL sur les empreintes digitales est un outil fiable pour identifier les personnes recherchées, dans la mesure où il permet de réaliser de nombreuses comparaisons en peu de temps. Lors de l'arrestation d'un homme au Royaume-Uni, ses empreintes ont été comparées avec les enregistrements figurant dans les bases de données d'INTERPOL, et la police a ainsi pu découvrir qu'il faisait l'objet d'une notice rouge publiée par INTERPOL à la demande de la Turquie pour meurtre.

Cet exemple montre la capacité d'INTERPOL à élucider des affaires criminelles internationales. De telles identifications ne peuvent avoir lieu que si les pays membres mettent régulièrement à jour les enregistrements de la base de données.

### ► MISE EN COMMUN DES MEILLEURES PRATIQUES

Une conférence internationale sur la dactyloscopie a lieu tous les deux ans. Les responsables des services de dactyloscopie nationaux ainsi que des représentants d'INTERPOL et de sociétés privées participent à cette manifestation, qui permet à des professionnels du monde entier de mettre en commun les meilleures pratiques et les évolutions les plus récentes.

Outre la conférence évoquée ci-dessus, INTERPOL organise un groupe de travail composé de spécialistes de la reconnaissance automatisée d'empreintes digitales. Ce groupe, qui se réunit deux fois par an, est l'occasion d'examiner les nouvelles technologies, les procédures d'identification et les besoins en matière de formation, et permet de veiller à ce que les systèmes d'INTERPOL respectent les normes appropriées.



INTERPOL

### ► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL\_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

